

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 66 (1957)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Qu'est-ce que le service "A.B.C." de notre armée?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682708>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE «A.B.C.» DE NOTRE ARMÉE?

### Les tâches du service A B C

Empruntons à un exposé du colonel H. Gessner, chef de la Section de protection et de défense contre les armes atomiques, biologiques et chimiques du Service de santé au Département militaire fédéral, ces détails sur l'organisation du service A B C (atomique, biologique et chimique) dans notre armée.

La Section de protection et de défense contre les armes atomiques, biologiques et chimiques du Service de santé du Département militaire fédéral (en abrégé, section A B C) a été créée sur l'initiative du médecin en chef de notre armée par décision du Conseil fédéral du 3 novembre 1950. La tâche de cette nouvelle section était d'étudier les questions relatives à la protection contre les armes atomiques, biologiques et chimiques.

On a incorporé, lors de la réorganisation des troupes de 1951, des officiers A B C dans les états-majors des unités d'armée, des régiments, des bataillons de protection aérienne et des groupes sanitaires ainsi que de quelques formations de forteresse. Ces officiers A B C ont remplacé les anciens officiers des gaz. On constituait en même temps une section A B C dans la compagnie d'état-major des groupes sanitaires; cette section était formée de six sous-officiers ou soldats de chaque spécialité A, B ou C.

### Formation des officiers et des spécialistes

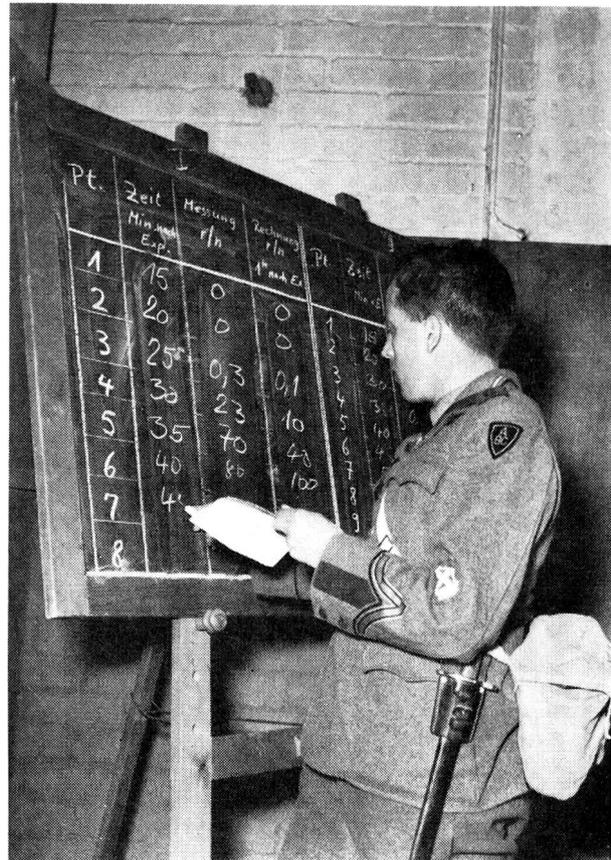
La première tâche fut d'instruire les officiers A B C et les équipes nouvellement constituées. Il fut possible de former à cette nouvelle fonction la majorité des anciens officiers des gaz. Par la suite, une trentaine de jeunes officiers qualifiés par leur profession civile — physiciens, chimistes, ingénieurs, techniciens ou biologistes — ont été instruits chaque année dans un cours de quatre semaines. Le rôle de ces officiers est d'assister à titre de conseillers techniques leurs commandants dans les domaines de la protection et de la défense et d'instruire la troupe au service A B C.

Leur formation devait donc comprendre les points suivants:

Connaissance des toxiques chimiques, de leur comportement en campagne, de leurs effets et des mesures de protection et de défense;

connaissance des phénomènes dont une explosion atomique est le siège, de leurs effets, et des mesures de protection et de défense;

orientation générale sur les moyens de la guerre biologique. L'appréciation des possibilités de la guerre biologique et l'étude des mesures de protection et de



Un sous-officier d'une équipe «A» fait des calculs après une « explosion ».  
(Photo A. T. P.)

défense sont des problèmes médicaux qui sont du ressort de notre service de santé.

A côté de leur formation purement technique, les officiers A B C sont entraînés, au cours d'exercices, à leurs tâches et à la collaboration qui en découle avec les divers services de leurs états-majors.

Dans les états-majors des unités d'armée, les spécialistes A et C sont directement subordonnés aux officiers A B C dont ils sont les auxiliaires techniques.

### Composition et entraînement des équipes

Les équipes A comprennent deux ou trois physiciens et trois ou quatre aides de laboratoire, de profession civile appropriée. Ils sont équipés d'appareils de détection et de mesure de la radioactivité en campagne. Ils disposent du matériel nécessaire à l'installation d'un laboratoire de fortune dans lequel, avec des instruments plus précis (compteurs Geiger, etc.) ils peuvent procéder à des contrôles exacts de la



Un laboratoire de campagne du service A. B. C. (Photo A. T. P.)

radioactivité du matériel, des vivres et de l'eau potable.

Les équipes C sont formées de deux ou trois chimistes et de trois ou quatre aides de laboratoire spécialement formés à l'étude des toxiques chimiques. Eux aussi disposent d'un équipement portatif — coffret de détection avec lequel ils peuvent identifier en campagne un toxique — tandis que le reste de leur matériel leur permet d'installer un laboratoire dans un local approprié (buanderie par exemple) dans lequel il est possible de procéder à des examens techniques plus approfondis.

Pour les équipes B, disposant d'un matériel d'identification d'agents pathogènes, elles sont techniquement subordonnées au médecin en chef de l'unité d'armée.

La formation de ces équipes a été confiée à différents instructeurs qui ont résolu leur tâche de façon exemplaire.

#### Les exercices des équipes A, B et C

La collaboration entre officiers ABC et équipes a été exercée depuis plusieurs années au cours de divers exercices. Ceux-ci, organisés avec soin, au moyen par exemple d'échantillons toxiques pour les équipes C, ou d'explosions atomiques fictives pour les équipes A, ont permis de placer officiers et hommes dans des situa-

tions proches de la réalité et de les entraîner à juger rapidement de la situation et à indiquer les mesures de protection et de défense adéquates en chaque cas. De telles mesures nécessitent un entraînement rigoureux et des calculs complexes, notamment dans le cas d'explosions d'engins atomiques où l'altitude au-dessus du sol à laquelle se produit l'explosion, la configuration du sol, la situation météorologique, le temps écoulé depuis l'explosion constituent autant d'éléments du problème à résoudre.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de cette préparation et des travaux qui incombent aux spécialistes comme aux officiers ABC, s'ils veulent pouvoir orienter rapidement et clairement les commandants sur le danger qu'offrirait aux troupes, en cas d'attaques par armes A B ou C, certaines zones ou certains secteurs, et sur la durée de ce danger. Mais nous tenions à donner quelques précisions sur la formation de ce service qui assume une tâche difficile et

qui vise avant tout à protéger efficacement nos soldats contre ces périls nouveaux et redoutables introduits hélas dans l'armement moderne. Si nous devons mettre tout notre espoir dans le maintien de la paix, nous ne devons cependant négliger aucune précaution pour protéger notre pays et réduire au minimum les dangers qui pourraient peut-être un jour le menacer. C'est là le rôle de ce service ABC dont la tâche est étroitement liée à celle du service de santé de notre armée et de celui de la protection aérienne.

#### NOUS AVONS REÇU...

...Revue suisse des infirmières, Soleure, novembre 1956: A propos de l'ostéomyélite de croissance, Dr E. Urech.

...Revue suisse des infirmières, Soleure, décembre 1956: Le sommeil, A. Fleisch.

...Revue internationale de la Croix-Rouge, Genève, octobre et novembre 1956: La naissance des idées humanitaires au Japon, J. Enomoto; Projets de règles limitant les risques courus par la population civile en temps de guerre.

#### LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE EN EGYPTE ET EN ISRAEL

Nous avons résumé, dans notre édition du 1<sup>er</sup> décembre, les interventions immédiates du Comité international de la Croix-Rouge auprès des belligérants engagés dans la campagne d'Egypte et l'aide apportée sans retard tant aux populations civiles qu'aux prisonniers de guerre capturés de part et d'autre.

L'Agence centrale des prisonniers de guerre, à Genève, organisme du C. I. C. R., pouvait transmettre dès le 23 novembre les 200 premiers messages adressés par prisonniers égyptiens en Israël à leurs familles. Le 3 décembre, deux avions sanitaires mis à la disposition de la Croix-Rouge par le Gouvernement italien embarquaient à Lydda 26 grands blessés égyptiens que le Gouvernement israélien acceptait de libérer sans condition et les conduisaient au Caire; le docteur Louis Gaillard, délégué du C. I. C. R. en Israël, convoyait les blessés, assisté d'un médecin italien et de deux infirmières suisses; c'était la première liaison aérienne directe en l'Egypte et Israël depuis 1948. Un second groupe de 30 grands blessés prisonniers de guerre égyptiens était rapatrié dans les mêmes conditions le 15 décembre; les avions sanitaires italiens avaient amené du Caire à Tel Aviv une cargaison de secours individuels et collectifs destinés à être distribués aux prisonniers de guerre égyptiens par la délégation du C. I. C. R. en Israël.

En Egypte, le délégué du C. I. C. R. visitait au début de décembre 474 internés civils britanniques et 280 internés israéliens apatrides, installés au Caire dans deux camps d'internement. Il pouvait distribuer aux internés britanniques des couvertures et des vêtements, don de la Croix-Rouge britannique.

A Gaza, le délégué du C. I. C. R. s'occupait de la situation de la population arabe et des réfugiés de

Palestine, régulièrement assistés par l'U. N. R. W. A., ainsi que de celle des 317 nationaux égyptiens — dont 98 enfants de moins de huit ans — placés en résidence surveillée par les Israéliens. Il remplissait à fin décembre une mission analogue dans la région du Sinaï et pouvait visiter le jour de Noël le célèbre couvent de Sainte-Catherine-du-Sinaï qu'il trouvait heureusement intact, et régulièrement ravitaillé par les autorités militaires occupantes. Le lendemain, le docteur Gaillard se rendait à El Arish, localité de 26 000 habitants entre Gaza et Port-Saïd; il s'assurait que le ravitaillement y était normal et l'hôpital muni des médicaments nécessaires; le délégué du C. I. C. R. pouvait faire une distribution de lait en poudre et d'œufs aux enfants et aux personnes nécessiteuses de la ville.

L'assistance à la population civile de Port-Saïd se poursuivait. M. D. de Traz, délégué général du C. I. C. R. en Egypte, obtenait des autorités de laisser diriger le 2 décembre un second convoi de camions chargés de médicaments sur Port-Saïd; M. M. Thudicum, délégué du C. I. C. R. dans cette ville en prenait livraison et en disposait d'entente avec les autorités médicales de Port-Saïd. La détente qui se manifesta à Port-Saïd après l'intervention des Nations Unies permettait, le 8 et le 13 décembre, de faire passer des trains de secours de la Croix-Rouge égyptienne, d'autres trains devaient suivre à intervalles réguliers. Ces convois amenaient des secours destinés à 8500 personnes environ et dont le Croissant-Rouge égyptien devait assurer la distribution, au retour, ils ramenaient au Caire des malades et des blessés qui seraient soignés dans cette ville. Les autorités britanniques, d'autre part, facilitèrent l'évacuation de 700 civils qui furent reçus à Mataria, dans le delta du Nil.

#### PETITES NOUVELLES DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

##### Rapatriement d'anciens prisonniers de guerre ou d'internés

Deux convois rassemblant un millier d'Espagnols sont arrivés à Valence à fin septembre et début d'octobre. Ils étaient accompagnés de représentants des Croix- et Croissants-Rouges soviétiques et ont été accueillis par la Croix-Rouge espagnole. Deux cent soixante-douze prisonniers et internés grecs ont pu d'autre part être libérés d'Albanie et regagner leur patrie. La Chine, de son côté, a accepté de libérer 345 anciens prisonniers de guerre japonais.

##### Regroupement de familles à la veille de Noël

A Belgrade, le 22 décembre, cinquante six enfants d'origine allemande ont été confiés par la Croix-Rouge yougoslave au délégué du Comité international de la Croix-Rouge, M. H. Beckh, ainsi qu'à deux représentants des Croix-Rouges allemande et autrichienne, MM. H. Kristen et le Dr Kriemswenger. Cinquante deux de ces enfants étaient attendus par leur famille en Allemagne et quatre en Autriche.

C'est le onzième convoi organisé — toujours dans d'excellentes conditions — par la Croix-Rouge yougoslave pour replacer dans leur famille des enfants « volksdeutsche ». Le total de ces enfants, tant en Allemagne qu'en Autriche, France, Grande-Bretagne et autres pays, s'élève présentement à 2328. Rappelons que dans le cadre de ces réunions de familles, des adultes d'origine allemande quittent aussi la Yougoslavie à un rythme régulier et que la Pologne et la Tchécoslovaquie autorisent aussi, dans les meilleures conditions, des départs collectifs en vue de tels regroupements familiaux.

##### Distribution de colis de secours en Grèce

M. Germain Colladon, délégué du C. I. C. R., s'est rendu de Genève à Athènes le 13 décembre pour achever la distribution aux internés politiques en Grèce des 50 tonnes de colis individuels de secours donnés par la Croix-Rouge tchécoslovaque.

##### Le problème des réfugiés

Lors de leur réunion à Vaduz, en août dernier, l'Association mondiale et l'Association européenne pour l'étude du problème des réfugiés, assurés que le problème demeurerait longtemps hélas à l'ordre du jour et devait être regardé comme un phénomène permanent, ont pris les résolutions suivantes dont l'événement hongrois, quelques mois plus tard, devait souligner l'urgence:

1° Le caractère de réfugié une fois acquis reste maintenu jusqu'à ce que le réfugié lui-même se replace de sa libre volonté sous la tutelle de son Etat d'origine ou acquière, sur sa demande, une autre nationalité.

2° L'Etat d'origine ne peut pas annuler l'acte d'expulsion ou de dénationalisation par un acte unilatéral.

3° Il devra être institué un organisme international permanent aux fins de la protection, de l'intégration et de l'assistance juridique jusqu'au rapatriement éventuel des intéressés.

4° Ces tâches devraient être confiées à un organisme permanent de caractère international tel que le Comité international de la Croix-Rouge ou à une organisation internationale s'inspirant des mêmes principes.